

TRADUCTION DE L'ANGLAIS

14 mars 2016

Andrew J. Hatnay
Téléphone direct : 416-595-2083
Télécopieur direct : 416-204-2872
ahatnay@kmlaw.ca

Sous toutes réserves

Par facsimilé et courrier

Graham Letto, Député à la Chambre d'assemblée
District du Labrador Ouest
Chambre d'assemblée
Terre-Neuve-et-Labrador
217 Drake Avenue
Labrador City, NL A2V 2B6

Cher M. Letto :

Objet : Wabush Mines
*Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C., 1985, ch.
C-36 ("CCAA")*
Dossier de la Cour supérieure du Québec N° 500-11-048114-157

Objet : Régime de retraite contributif pour les salariés des Mines Wabush (le
"Régime des salariés"), numéro d'agrément de Terre-Neuve 021314

Ce courrier fait suite aux réunions pour les retraités et employés de Wabush ainsi que leurs bénéficiaires récemment tenues à Wabush avec vous-même et d'autres, dont Mme Yvonne Jones, députée, afin d'expliquer le statut des instances en vertu de la LACC des mines Wabush, leurs conséquences pour les employés, retraités et bénéficiaires survivants, ainsi que les prochaines étapes.

Vous n'êtes pas sans le savoir, les employés et retraités de Wabush ont été très fortement affectés par cette instance en vertu de la LACC. Nous avons été encouragés d'apprendre lors de la réunion que votre bureau recherche des moyens d'aider les employés et retraités de Wabush.

a) Cessation des prestations d'assurance-maladie et d'assurance-vie

Comme vous le savez, immédiatement après avoir obtenu la protection de la LACC, la compagnie a cessé les prestations d'assurance-maladie et d'assurance-vie ("OPEB") sans réel préavis, entraînant ainsi des difficultés financières immédiates pour les employés et retraités. Les requêtes que nous avons portées devant le Juge de la LACC et la Cour d'appel du Québec n'ont

pas conduit à la réinstauration des prestations à cause de la menace avancée devant la cour par Cliffs Mining Company ("CMC"), qui est également le prêteur débiteur-exploitant, de mettre un terme à son prêt débiteur-exploitant si la cour ordonne le rétablissement des OPEB. En raison de ces menaces, les cours se sont inquiétées d'une faillite des Entités Wabush de la LACC. Les cours ont reconnu dans leurs décisions que la cessation des OPEB a été préjudiciable aux retraités.

Nous vous écrivons afin de demander que le gouvernement de Terre-Neuve s'intéresse immédiatement à des manières d'aider les employés et retraités des Mines Wabush affectés par la cessation des OPEB par la compagnie. Un certain nombre de moyens sont à la disposition de votre gouvernement pour aider dans ces circonstances. Par exemple, un fonds temporaire peut être mise en place afin de fournir une couverture d'assurance-maladie, à la manière du Fonds de transition de l'Ontario mis en place par le gouvernement de l'Ontario de manière à fournir un fonds de 3 millions \$ aux retraités pour les prestations de maladie suspendues dans le cadre de l'instance en vertu de la LACC de U.S. Steel Canada. Autrement, un règlement d'application spécial et/ou des interprétations élargies du régime d'assurance médicaments provincial de Terre-Neuve existant peuvent être invoquées afin d'autoriser un accès étendu à ce programme pour les employés et retraités de Wabush pendant cette période qui leur est difficile. Vous vous rappellerez sans doute qu'une personne à la réunion du 11 mars 2016 avait indiqué qu'elle avait perdu son admissibilité au programme d'assurance médicaments de Terre-Neuve car elle avait dû retirer des fonds de son REER pour couvrir ses frais de subsistance et ce retrait avait été pris en compte dans son "revenu" ce qui lui a valu d'être disqualifiée du programme. Nous pensons que de nombreux autres individus se trouvent dans des situations similaires. À titre d'exemple supplémentaire, une manière d'aider de tels individus est de maintenir les individus Wabush qualifiés au sein du programme sans prendre en compte leurs revenus additionnels, comme un retrait du REER, à l'heure actuelle.

b) Réductions des prestations de pension

Le 16 décembre 2015, le Surintendant des pensions de Terre-Neuve, Michael Delaney, a ordonné la liquidation du Régime des salariés de Wabush et du Régime syndical de Wabush. Peu de temps après, le Surintendant a instruit à la compagnie d'imposer des réductions aux prestations de pension mensuelles de l'ordre de 25% pour les salariés retraités (et de 21% pour les retraités syndiqués), qui ont pris effet le 1^{er} mars 2016. Bien que nous avançons des réclamations de priorité au nom des bénéficiaires du Régime des salariés en vertu des dispositions de fiducie réputée légale du *Pension Benefits Act* de Terre-Neuve, si ces réclamations sont contestées par d'autres créanciers ou parties intéressées, leur résolution pourrait prendre plusieurs mois ou plus. Pendant ce temps, les retraités devront endurer les réductions de leurs prestations de pension qui, conjointement à la cessation de leurs OPEB, prolongent les difficultés connues par les employés et retraités.

Le gouvernement de Terre-Neuve devrait reprendre l'administration du Régime des salariés de Wabush

Alternativement au processus traditionnel de liquidation et à la cristallisation de la responsabilité de liquidation créée par la liquidation, nous demandons que le gouvernement de Terre-Neuve reprenne immédiatement l'administration des Régimes des salariés de manière similaire à l'approche adoptée par la Pension Benefit Guaranty Corporation aux États-Unis. En vertu de ce

scénario, le gouvernement pourrait continuer à administrer le plan indéfiniment sur une approche de continuité, évitant ainsi la cristallisation de la responsabilité de liquidation, et le régime pourrait continuer à verser les prestations de pension en intégralité, sans aucune réduction. CMC est une entreprise solvable qui n'est pas sous protection de la LACC et qui est expressément identifié comme un "Employeur" en vertu du document du Régime des salariés et, en tant que telle, CMC demeure tenu de continuer à financer le Régime des salariés afin que le régime verse toutes les prestations de pension en intégralité. Dans ce scénario, nous envisagerions que le gouvernement de Terre-Neuve n'ait pas besoin de faire de contribution au régime et les réductions aux prestations de pension mensuelles pourraient rapidement être révoquées.

Il existe de nombreux précédents de gouvernements provinciaux adoptant des solutions créatives et votant des règlements d'application spéciaux pour les pensions. Nous sommes convaincus que la proposition de reprise de l'administration du Régime des salariés par le gouvernement de Terre-Neuve serait une solution alternative pratique et économique à une simple liquidation du Régime des salariés avec des réductions des prestations de pension et bénéficierait incroyablement aux résidents de Terre-Neuve-et-Labrador affectés, à un coût minimal ou nul pour le gouvernement de Terre-Neuve.

Nous écrivons au Surintendant des pensions de Terre-Neuve sous pli séparé afin de confirmer que nos clients ne soutiennent pas la requête des Entités Wabush de la LACC (mais apparemment pas de CMC qui est aussi administratrice du Régime des salariés) de désigner un administrateur externe afin de reprendre l'administration du Régime des salariés. Nous vous mettrons en copie de ce courrier également.

Merci pour votre attention à cette lettre. Nous espérons nous entretenir avec vous plus en détails dès que vous le pourrez.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

KOSKIE MINSKY LLP



Andrew J. Hatnay
AJH/lc

cc. Yvonne Jones, Députée, *Labrador*
Michael Delaney, Surintendant des pensions, *Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador*
Mayor Colin Vardy, *Ville de Wabush*
Daniel Boudreault, *Philion Leblanc Beaudry Avocats s.a.*
Euclid Hache, Représentant du personnel, *Syndicat des métallos*
Doug Mitchell, *Irving Mitchell Kalichman LLP*
Nigel Meakin, *FTI Consulting (Contrôleur)*
Comité client
Nicholas Scheib, *Scheib Legal*
Barbara Walancik, *Koskie Minsky LLP*